



Épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette

Bas-Saint-Laurent

Progression de la défoliation

Les récentes données publiées par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts montrent que, dans la région du Bas-Saint-Laurent, **les superficies atteintes par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) ont augmenté, passant de 844 004 à 1 065 561 hectares en 2025**. Pour 2026, les données du Ministère laissent présager que l'infestation va persister dans cette région. Les relevés aériens prévus en 2026 permettront de confirmer l'ensemble des dommages appréhendés.

Défoliation ne signifie pas mortalité

Un arbre peut survivre à **plusieurs années de défoliation**. Les relevés aériens présentent une image globale de l'étendue de la défoliation annuelle causée par l'insecte en évaluant l'ensemble des épinettes et des sapins à l'échelle du territoire. Ces relevés ciblent donc la totalité des forêts, dont celles qui sont les plus à risque de dépérir après plusieurs années d'épidémie, les forêts dites vulnérables à la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE). En 2025, dans la région, environ 36 % des superficies touchées par la TBE (385 001 hectares) sont les plus vulnérables (voir figure 1, carte B). Cette évaluation permet aux aménagistes forestiers d'orienter leur planification forestière vers les secteurs les plus à risque de subir des dépérissements importants.

Des efforts à maintenir

Dans la région du Bas-Saint-Laurent, le Ministère agit pour limiter les effets négatifs de l'épidémie de la TBE. En 2014, il a mis en place des mesures visant à moduler les pratiques d'aménagement en période épidémique de la TBE sur le territoire public. Il a été question **d'augmenter la récolte des peuplements vulnérables, de moduler les travaux sylvicoles et les coupes partielles**. Ces opérations sont répertoriées dans la **Stratégie de gestion de l'épidémie de la TBE de la région du Bas-Saint-Laurent**. Cette stratégie favorise une gestion du risque afin d'agir de manière proactive pour contrer la vulnérabilité des peuplements à la TBE, de respecter les objectifs de la stratégie d'aménagement et de limiter les impacts socioéconomiques dans la région.

De concert avec la SOPFIM

À ces efforts s'ajoutent **les pulvérisations aériennes d'insecticide biologique (Btk)** effectuées par la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM). En 2025, la SOPFIM a traité 109 024 hectares de peuplements vulnérables dans cette région, selon les critères de rentabilité économique, à la demande du Ministère. En 2026, le Ministère continuera de suivre l'évolution de l'épidémie et posera les actions appropriées, tant en forêt publique que privée.

Portrait des forêts vulnérables touchées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans la région du Bas-Saint-Laurent

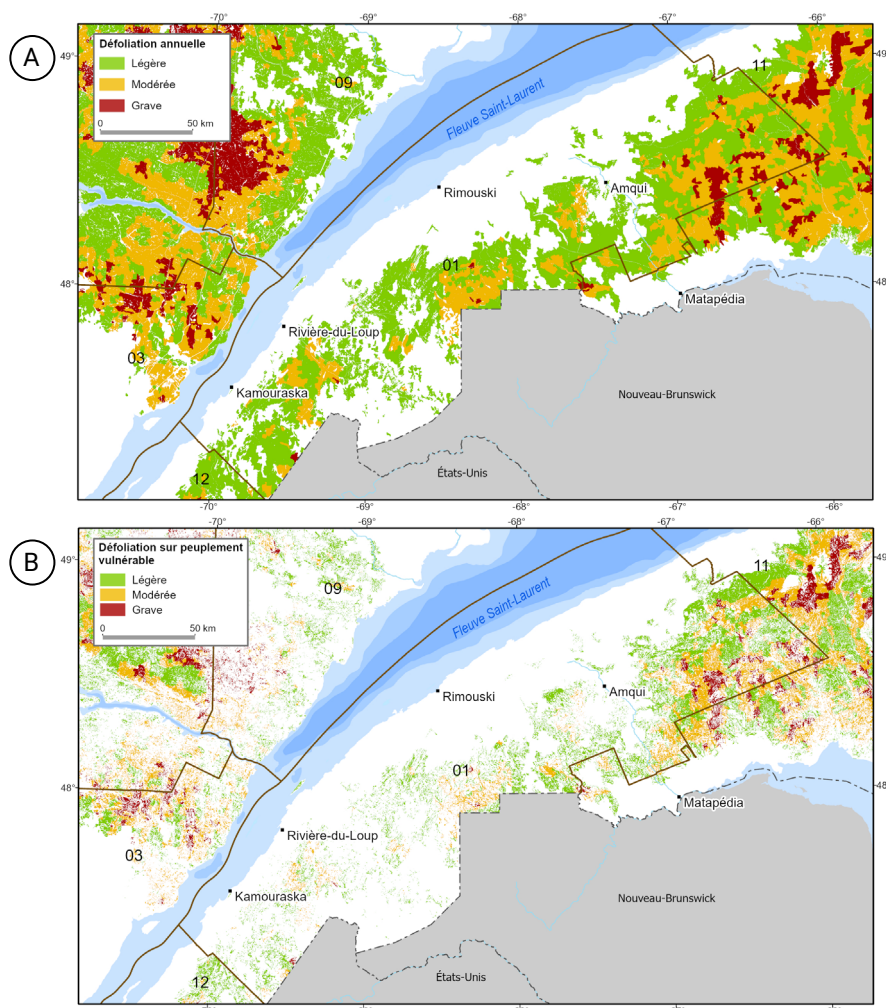


Figure 1 - La carte A présente le territoire touché par la tordeuse des bourgeons de l'épinette en 2025 (1 065 561 hectares). La carte B présente les peuplements les plus vulnérables touchés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette en 2025 (385 001 hectares). Ces peuplements ont un risque de dépérir d'ici la fin de l'épidémie.

Gestion de l'épidémie de la TBE

Le Ministère suit l'épidémie de la TBE et détient l'expertise pour réaliser les interventions nécessaires en vue d'en réduire les répercussions économiques. Ces interventions ont pour but :

- de minimiser les pertes de volumes de bois à court terme;
- de favoriser le rendement ligneux à long terme dans les territoires atteints;
- de mettre en place des pratiques forestières qui respectent l'aménagement durable des forêts;

- de limiter les effets négatifs de l'épidémie sur les communautés locales;
- de cibler les interventions sylvicoles économiquement rentables.

Une fois l'épidémie circonscrite en région, le Ministère prend des mesures complémentaires. Ainsi, il met en place une stratégie mixte comprenant la récolte des peuplements les plus vulnérables et l'élaboration de programmes de pulvérisations aériennes d'insecticide biologique, tant en forêt publique qu'en forêt privée.